



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 5 -
SÉANCE N° 528 DU 27 MAI 2024

ACQUISITION AUPRÈS DE LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS D'UNE PARTIE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 13 RUE MASSÉNA

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 21 mai 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Lucile Perin, Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Sébastien Buron a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon et Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin.

Didier Pillon et Solange Bruneau sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le 29 mai 2024.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

ACQUISITION AUPRÈS DE LA SEM LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS
D'UNE PARTIE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 13 RUE MASSÉNA

Rapporteur : Jonathan Guilemin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-1,

Considérant le projet de la ville de Laval de procéder à l'aménagement d'un espace public paysager, rue Masséna, au cœur du quartier Saint Nicolas,

Considérant qu'il convient, pour réaliser ce projet, de démolir un ancien local commercial de 400 m² inexploité depuis plusieurs années, appartenant à la société d'économie mixte Laval Mayenne Aménagements (SEM LMA) et correspondant au lot 7 d'un ensemble immobilier en copropriété,

Vu l'accord de la SEM LMA en date du 11 juillet 2023,

Considérant l'intérêt d'acquérir le local précité afin de mener à bien ce projet d'aménagement,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'acquisition, auprès de la SEM Laval Mayenne Aménagements ou toute société qui s'y substituerait d'un ancien local commercial, correspondant au lot 7 de la copropriété située 13 rue Masséna à Laval, sur la parcelle cadastrée section BE numéro 369, est approuvée.

Article 2

L'acquisition s'effectuera au prix de 32 200 € net vendeur.

L'acte de vente sera reçu par l'étude notariale Collet - Ory - Rozel - Desmots à Laval.

La ville de Laval prendra à sa charge les frais notariés, ainsi que les frais de bornage.

Article 3

La ville de Laval sollicite, auprès de la copropriété située 13 rue Masséna à Laval, l'autorisation de démolir l'ancien local commercial correspondant au lot 7 de la copropriété.

Article 4

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Florian Bercault en sa qualité de président du conseil d'administration, Bruno Bertier, Georges Poirier, Isabelle Eymon, Camille Pétron, Vincent D'Agostino et Samia Soultani, en tant qu'administrateurs de la SEM LMA n'ont pas pris part au vote.

Les élus intéressés ont quitté la séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Lucile Périn et Pierrick Guesné).

Le Maire

Signé : Florian Bercault